

INTERDICTION DES VÉHICULES CRIT'AIR 3. INQUIÉTUDE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE.

Interdiction des véhicules Crit'Air 3 : "Je n'ai pas assez d'argent pour acheter une autre voiture", l'inquiétude de nos concitoyens et des agents de la Métropole de Lyon.



À Lyon, les véhicules les plus polluants classés Crit'Air 3 ne pourront plus circuler à partir de janvier prochain, dans le cadre de la Zone à faible émission (ZFE). Une mesure qui vise à améliorer la qualité de l'air, **mais qui va pénaliser les plus précaires.**

Seules les zones à faibles émissions de Paris et de Lyon vont appliquer cette mesure !

**135 000 VOITURES ET DEUX-ROUES SONT CONCERNES DANS LA
MÉTROPOLE, SOIT PRES D'UN SUR QUATRE**

En effet, bons nombres de nos agents n'ont pas la possibilité d'investir dans un véhicule dit propre. Que va-t-il advenir d'eux en 2025. Nombres de nos agents n'ont pas de possibilité de transport, soit à cause des horaires, 6 heures du matin en poste, soit par l'éloignement de leur lieu d'habitation, qui complique encore plus l'accès aux transports en communs.

**LA PRÉCARISATION DES LYONNAIS ET DES AGENTS DE MÉTROPOLE NE
SEMBLE PAS ÊTRE UNE PRÉOCCUPATION POUR NOTRE COLLECTIVITÉ.**

Alors quelles solutions proposent nos élus de la Métropole de Lyon ?

On nous promet des offres de transports en communs élargies, **pour l'instant on en voit surtout les effets sur la circulation en ville !**

Le forfait petit rouleurs 52 jours par an ! **Idéal pour l'agent qui ne travaille qu'un jour par semaine !**

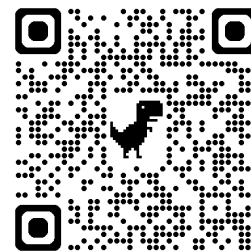
Une aide financière pour un véhicule propre, **vu les montants et le prix d'un véhicule électrique, cela ne devrait pas solutionner les déplacements de nos agents.** De plus, les personnes habitant dans une résidence, ne pourront pas, pour la plupart, installer de prise pour recharger son véhicule, rien de prévu à la construction, et difficile à installer après. Il ne pourra également pas le recharger au travail, puisque brancher sa prise sur une borne de la Métropole équivaldrait à un vol de carburant (ce qui est tout à fait normal d'ailleurs).

Alors ? On fait quoi ?

**Un peu d'humanité ? De compréhension ? On retarde l'échéance jusqu'à
offrir une vraie solution aux Lyonnais et à nos agents ?**

Ensemble, nous sommes plus forts !

Rejoignez-nous !



Syndicat CFTC Métropole de Lyon - Tel : 04 28 67 56 49 - Email : cftc@grandlyon.com - Web : <https://www.cftcmetropolede lyon.fr>

Bureaux : Immeuble Gemellyon Sud - 59 Boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon - Siret : 480 708 122 00027

Boite postale : Hôtel de la Métropole - 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

Octobre 2024 – Ne pas jeter sur la voie publique